

# Speedball Professional Relief Ink

## Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date d'Émission: 19 avril 2021

Classifié selon: À l'article 18(3)(a) du (CE) No 1272/2008

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du Produit:

Speedball Professional Relief Ink Supergraphic Black, Crimson Red, Phthalo Blue, Titanium White, Phthalo Green, Hansa Yellow Light, Dairylide Yellow, Dioxazine Violet, Quinacridone Red, Ultramarine Blue

Transparent Base (37cc tube, 150 cc tube, 8 oz., 16 oz.)

Autres moyens d'Identification:

Description du Produit:

Formulations d'encre liquides/pâteuses colorées destinées à tous les types d'impression en relief, notamment la linogravure et la gravure sur bois.

#### 1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

#### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fournisseur: Speedball Europe  
Villantipolis 5  
473 route des Dollines  
06560 Valbonne, France  
Contact: +33 6 03 36 21 73  
Email: europe@speedballart.eu

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'Urgence: Urgences en matière de transport uniquement: Infotrac 1-352-323-3500

### Section 2 – Identification des dangers

#### 2.1. Classification

Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

	Santé	Environnement	Physique
Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]	Non classés	Non classés	Non classés
LCS ou ce factor M	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Procédure de classification	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun connu

Mention d'avertissement: Aucun connu

Mention de danger: Aucun connu

Conseils de prudence: Aucun connu

Informations supplémentaires sur les risques: EUH211: "Avertissement! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer la pulvérisation ou le brouillard.

#### 2.3. Autres dangers

- Ce produit contient des acides gras, C9-13-neo-, des sels de cobalt (CAS No. 68955-83-9) qui ont été classés pour leur cancérogénicité de Catégorie 2. Si un ingrédient cancérogène de catégorie 2 est présent dans le mélange à une concentration comprise entre 0,1 % et 1 %, chaque autorité réglementaire exigerait des informations sur la FDS d'un

produit. Cependant, un avertissement sur l'étiquette serait facultatif. Certaines autorités choisiront d'étiqueter lorsque l'ingrédient est présent dans le mélange à une concentration comprise entre 0,1% et 1%, alors que d'autres n'exigeront normalement pas d'étiquette dans ce cas.

### Section 3 – Composition / Informations sur les ingrédients

Nom chimique	CAS No.	EC No.	% Concentration
2-Butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0	≤3.1421%
Hydracryl™ 132	N/A (mixture)	N/A (mixture)	≤7.7994%
Éther méthylique de diéthylène glycol	111-77-3	203-906-6	≤0.1698%
Tetramethyl-5-decyne-4,7-diol, 2,4,7,9,-	126-86-3	204-809-1	≤0.3949%
Éther méthylique de diéthylène glycol	111-77-3	203-906-6	≤0.1502%
Acides gras, C9-13-neo-, sels de cobalt	68955-83-9	273-293-8	≤0.1045%
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9	≤19.5920%
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	≤45.6624%

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Les ingrédients du produit sont considérés comme non dangereux et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit contient des polymères hautement stables qui ont entièrement réagi et durci, avec une quantité négligeable de monomères résiduels.

### Section 4 – Premier soins

#### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - rincer les yeux à l'eau. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir un avis médical/attention.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlevez les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Obtenir un avis médical/attention.

**Inhalation:** La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de matières dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consultez un médecin.

**Ingestion:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

#### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

### Section 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

## **5.2 Dangers spécifiques du produit**

### **Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
  - Dioxyde de carbone
  - Monoxyde de carbone
  - Oxyde d'azote
- Se référer à la **Section 10** - Stabilité et réactivité.

## **5.3 Précautions pour les pompiers**

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

**Précautions individuelles:** Utiliser des gants de protection, des lunettes de protection et des vêtements de protection appropriés. Ne pas fumer, utiliser un feu ouvert ou d'autres sources d'inflammation. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle.

**Procédures d'urgence:** Indisponible.

### **6.2 Précautions relatives à l'environnement:**

Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes.

### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Rincer la zone de déversement à l'eau tiède une fois le ramassage des matières terminé. Rincez la zone avec de l'eau. Évitez la formation de poussière. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

- Se référer à la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle et à la **Section 13** – Données Sur L'élimination

## Section 7– Manutention et Stockage

### **7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle.

### **7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage**

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Se référer à la **Section 1.2** - Usage recommandé.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

Nom chimique	CAS No.	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK
2-Butoxyéthanol	111-76-2	97 mg/m <sup>3</sup>	240 mg/m <sup>3</sup>	24 mg/m <sup>3</sup>	49 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	1333-86-4	3 mg/m <sup>3</sup>	3.5 mg/m <sup>3</sup>	3.5 mg/m <sup>3</sup>	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	N/A	N/A

### 8.2 Contrôles d'exposition:

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser la ventilation ou d'autres contrôles techniques pour maintenir de faibles concentrations dans l'air.
- Réduire au minimum le contact avec les yeux, la peau et les vêtements en appliquant de bonnes pratiques d'hygiène.
- Des évier et des douches oculaires doivent être disponibles dans la zone de travail.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez l'équipement de protection requis.

**Protection de voies respiratoires:** Dans les conditions normales d'utilisation, un respirateur n'est généralement pas nécessaire. Si la ventilation est inadéquate, utilisez un respirateur approuvé tel qu'un respirateur à haute efficacité contre les particules d'air (HEPA) et une cartouche filtrante autorisés par les normes réglementaires.

**Protection des yeux et du visage:** S'il y a un risque d'éclaboussure ou de pulvérisation, portez des lunettes de protection contre les produits chimiques approuvées par les normes réglementaires appropriées.

**Protection des mains:** Si un contact avec la peau est probable, porter des gants résistant aux produits chimiques. Si nécessaire, se référer aux normes réglementaires appropriées.

**Protection du corps:** Si un contact avec le corps est probable, portez des vêtements de protection. Si nécessaire, se référer aux normes réglementaires appropriées.

**Dangers thermiques:** Aucun connu.

**Contrôles d'exposition environnementale:** Indisponible.

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Apparence:</b> <b>État physique:</b> <b>Couleur:</b> <b>Odeur:</b>	Liquide Voir la section 1.1 Pas disponibles	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b> <b>Température d'auto-inflammation:</b>	Pas disponibles Pas disponibles
<b>pH (tel que fourni):</b>	7 - 8	<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponibles
<b>Point de congélation:</b>	Pas disponibles	<b>Viscosité dynamique:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'ébullition:</b>	Pas disponibles	<b>Poids moléculaire:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'ignition:</b>	Pas disponibles	<b>Goût:</b>	Pas disponibles
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés explosives:</b>	Pas disponibles
<b>Inflammabilité:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés oxydantes:</b>	Pas disponibles
<b>Limites supérieures / inférieures d'explosivité:</b>	Pas disponibles	<b>Tension superficielle:</b>	Pas disponibles
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas disponibles	<b>Composant volatil:</b>	Pas disponibles

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pas disponibles	<b>Groupe de gaz:</b>	Pas disponibles
<b>Densité de vapeur (air = 1) :</b>	Pas disponibles	<b>pH (comme une solution):</b>	Pas disponibles
<b>Gravité spécifique (eau = 1):</b>	1.07 – 1.54	<b>COV:</b>	Pas disponibles
<b>Densité relative :</b>	Pas disponibles	<b>Taille des particules:</b>	Pas disponibles

## 9.2 Autre information

Pas d'autres données disponibles.

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse n'est attendue.

### 10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

### 10.6 Produits décomposition dangereux

- Des produits de décomposition dangereux, notamment le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote, peuvent être libérés en cas d'incendie.

## Section 11 – Informations toxicologiques

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

**Toxicité orale aiguë:**

Le 2-butoxyéthanol (CAS No. 111-76-2) a été classé pour sa toxicité orale aiguë. Cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation animale et humaine. ETA =3688 mg/kg

**Toxicité cutanée aiguë:**

Le produit est pratiquement non toxique sur la base des données disponibles sur l'utilisation animale et humaine.

**Toxicité aiguë par inhalation:**

Le 2-butoxyéthanol (CAS No. 111-76-2) a été classé pour sa toxicité aiguë par inhalation. Cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation animale et humaine.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Le 2-butoxyéthanol (CAS No. 111-76-2) a été classé comme irritant pour la peau. Les composants de ce produit ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:**

Le 2-butoxyéthanol (CAS No. 111-76-2), HYDRICRYL™ 132 a été classé pour l'irritation des yeux. Les composants de ce produit ne sont pas des irritants oculaires sur la base d'études humaines et/ou animales.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Le tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, 2,4,7,9-, (CAS No. 126-86-3) et les acides gras, C9-13-neo-, sels de cobalt (CAS No. 68955-83-9) ont été classés pour la

sensibilisation de la peau. Les composants de ce produit ne sont pas sensibilisants pour la peau selon les études humaines et/ou animales.

**Mutagénicité:**

Les composants du produit ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

**Cancérogénicité:**

Les acides gras, C9-13-neo-, sels de cobalt (CAS No. 68955-83-9) ont été classés pour leur cancérogénicité (Catégorie 2). Le noir de carbone (n° CAS 1333-86-4) et le dioxyde de titane (CAS No. 13463-67-7) (particules respirables) ont été classés pour leur cancérogénicité (Catégorie 2). Les composants du produit ne sont pas cancérigènes d'après des études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour la reproduction:**

L'éther méthylique de diéthylène glycol (CAS No. 111-77-3), l'acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS No. 22464-99-9) et le propylidynetriméthanol (CAS No. 77 99-6) ont été classés pour leur toxicité pour la reproduction (Catégorie 2). Les autres composants du produit ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):**

Les composants de ce produit ne sont pas des dangers spécifiques de toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base des informations disponibles et des études sur l'homme et / ou l'animal.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)**

Les composants de ce produit ne sont pas des dangers spécifiques de toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) sur la base des informations disponibles et des études sur l'homme et / ou l'animal.

**Danger par aspiration:**

Les composants de ce produit ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et / ou animales.

**Les références:**

ECHA. 2021. REACH Registered Substances Database.

## Section 12 – Connées Écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Nom chimique</b>	<b>CAS No.</b>	<b>Espèce</b>	<b>Valeur</b>
2-Butoxyéthanol	111-76-2	Oncorhynchus mykiss	96-heur LD <sub>50</sub> = 1474 mg/L
		Hydra att.	72-heur CE <sub>50</sub> = 690 mg/L
		Pseudokirchneriella subcapitata	72-heur CE <sub>50</sub> = 623 mg/L
Noir de carbone	1333-86-4	Leuciscus idus	96-heur LC <sub>50</sub> >1000 mg/L
		Daphnia magna	24-heur CE <sub>50</sub> >5600
		Algues aquatiques et cyanobactéries (espèces non spécifiées)	72-heur CE <sub>50</sub> = >10000 mg/L
Dioxyde de titane	13463-67-7	Daphnia magna	48-heur CE <sub>50</sub> = >100 to >1,000 mg TiO <sub>2</sub> /L
		Pimephales promelas, Oncorhynchus mykiss	96-heur LC <sub>50</sub> = >100 to >1,000 mg TiO <sub>2</sub> /L
		Cyprinodon variegatus	96-heur LC <sub>50</sub> = >10,000 mg TiO <sub>2</sub> /L
		Acartia tonsa	48-heur LC <sub>50</sub> = >10,000 mg TiO <sub>2</sub> /L

- Ce produit ne devrait pas être nocif ou toxique pour la vie aquatique.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

- Le 2-butoxyéthanol (CAS No.111-76-2) est facilement biodégradable en eau douce avec des populations bactériennes non adaptées et en eau salée.
- Aucune donnée disponible pour les composants du produit.

## 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Pas de données disponibles.

## 12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparation des déchets en vue de leur élimination:** Utilisez le produit aux fins prévues et recyclez-le si possible. Éliminez les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

## Section 14 – Informations sur le transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse pour le transport. Examiner les exigences de classification avant d'expédier les matériaux à des températures élevées.

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Aucune
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucune
<b>14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code</b>	N'est pas applicable

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Note: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écartez des informations chimiques indiquées dans la **section 3**.

#### Union européenne

**Directive seveso (2012/18/EU):** L'oxyde d'éthylène (CAS No. 75-21-8) figure sur la liste.

**Règlement (CE) No. 1005/2009, Annex I et II:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 689/2008, Annex I, Parts I-III:** L'oxyde d'éthylène (CAS No. 75-21-8) figure sur la liste.

**Règlement (CE) No. 850/2004, Annex I:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Directive 2004/42/CE:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

#### Allemagne :

**Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau):** WGK 0 – Nicht wassergefährdend.

**Internationale:**

**CIRC:** A Le dioxyde de titane (CAS No. 13463-67-7) figure dans la catégorie 2B. Le noir de carbone (CAS No. 1333-86-4) est classé dans la catégorie 2B. Aucun composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

## Section 16 – Autres Informations

**Liste des acronymes et abréviations:**

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IBC: International Bulk Chemical
CAS: Chemical Abstract Service Number	LD50 : Létal dose 50%
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative
CLP: Classification, Labelling and Packaging Regulation (CE) No 1272/2008	IDLH: Immediately Dangerous to Life or Health
CE: Commission européenne	MARPOL: Maritime Pollution
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
CE50: Concentration effective 50 %.	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
ECHA: European Chemicals Agency	REL: Niveau d'exposition recommandé
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	TLV: Valeur limite d'exposition
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
HEPA: High Efficiency Particulate Air	WGK: Wassergefährdungsklasse

**Les références:**

- European Chemicals Agency (ECHA) Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH).
- Agence européenne des produits classification et l'étiquetage base de données d'inventaire.

**Remarquer:**

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

**Date de création:** 19 avril 2021.